



AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 5 décembre 2023 le conseil communal a approuvé le règlement d'ordre intérieur de la commission du vivre-ensemble interculturel, décision visée par le Ministère des Affaires intérieures le 3 janvier 2024 réf. 846xbee60.

Ledit règlement est publié et affiché par la présente dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Remerschen, le 18 janvier 2024.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,